

Clôture du mois du rosaire

Avec les Équipes du Rosaire, nous sommes invités à **prier le dernier chapelet du mois du Rosaire à l'église Saint Étienne : vendredi 27 octobre, à 15h**

Exhortation apostolique du Pape François sur sainte Thérèse de Lisieux

Une nouvelle exhortation apostolique consacrée à sainte Thérèse de Lisieux intitulée « *C'est la confiance* » est parue dimanche 15 octobre, à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance de la sainte normande, mais aussi du centenaire de sa béatification. En 27 pages en français, le Pape ausculte le génie spirituel et théologique de Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte Face. Le texte intégral est consultable sur le site internet www.cathedrale-uzes.fr

Messes de la solennité de TOUSSAINT dans les paroisses de l'Uzège

Mercredi 1^{er} novembre

9h : Messe à l'église saint Étienne à UZÈS

10h30 : Messe à la Cathédrale saint Théodorit à UZÈS

jeudi 2 novembre : journée de commémoration des fidèles défunts

Jeudi 2 novembre, journée de prière et de commémoration des fidèles défunts,
nous nous rassemblerons dans le souvenir de tous ceux qui nous ont précédés :

- **15h : chapelet des défunts à l'église saint Étienne à UZÈS**
- **18h : Messe pour les défunts à la cathédrale d'UZÈS**

Au cours de cette messe, les noms des 121 défunts dont les obsèques ont été célébrées dans l'Ensemble paroissial de l'Uzège, entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023 seront nommés. Chaque famille concernée a reçu une invitation personnelle à se joindre à nous.

Archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage

Créée il y a 166 ans par M. l'Abbé Firmin SERRE, Aumônier de l'Hôtel-Dieu de Nîmes, (il y avait été lui-même encouragé par le saint Curé d'ARS) l'Œuvre Notre-Dame du Suffrage a pour but **de demander la célébration de messes pour les défunts recommandés et pour tous les autres défunts, notamment ceux pour qui personne ne prie.**

- **Comment devenir membre du Suffrage ?**

Il suffit d'adhérer à l'Archiconfrérie N-D du Suffrage en s'acquittant d'une cotisation, qui peut être versée annuellement au mois de novembre (actuellement 10 €) ou en une seule fois (160 €) à une zélatrice.

- **À l'annonce du décès d'un membre du Suffrage : 9** Messes seront célébrées à son intention, dont 2 dans sa paroisse d'origine.
- **Contacter les zélatrices de l'Ensemble paroissial :**

SAINT QUENTIN la POTERIE : Lucienne LOYER – 06 20 11 09 40

SANILHAC : Liliane JONQUET – 06 09 01 33 54

UZÈS et les autres paroisses : Marie-Thérèse TIRADO – 06 41 86 20 29

Baptêmes

Estelle et Rafaël PEREZ, dimanche 22 octobre à UZÈS

Obsèques

Ginette CHAUVET, née DOMERGUE (96 ans), mercredi 18 octobre à BELVEZET

Jean-Marie MULLER (75 ans), vendredi 20 octobre à ST QUENTIN la P.

Les quêtes de ce dimanche sont au profit des Oeuvres Pontificales Missionnaires

Samedi 28 octobre : 17h30 – Messe anticipée du dimanche à BLAUZAC

17h30 – Messe anticipée du dimanche à ST QUENTIN la P.

Dimanche 29 octobre : 9h – Messe à l'église saint Étienne - UZÈS

10h30 - Messe à la cathédrale St Théodorit à UZÈS



Feuille Paroissiale n°08

29^{ème} dimanche Per Annum A
22 octobre 2023



Secrétariat des paroisses de l'Uzège
Sacristie de la cathédrale d'Uzès

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26

www.cathedrale-uzes.fr

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »

« *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* » Voilà une expression fameuse de Jésus, qui touche à un point sensible : **le rapport entre le religieux et le politique.**

Cette règle d'or ouvre un espace formidable à l'initiative humaine, mais elle prête le flanc à des contresens grossiers. Combien de bons paroissiens vont citer « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* » pour exiger une démarcation claire : que l'Eglise ne fasse pas de politique ! Que les évêques et le pape ne se mêlent pas de ce qui ne les regarde pas !

Qu'ils s'occupent plutôt des vocations ! Et les adeptes d'une laïcité farouche seront du même avis : chacun chez soi, Dieu dans son domaine qui est la sphère privée ; et pour la sphère publique, laissez-nous faire, c'est l'affaire de la raison savante et des instances politiques.

Jésus aurait-il cautionné une telle dichotomie ?

Est-ce que toute sa vie ne dit pas précisément le contraire, que devrait s'unifier en nous la vie spirituelle et le réel le plus prosaïque de l'existence ? Décidément, il est bien difficile de faire descendre l'évangile jusque dans le concret des choses, de le mettre en œuvre résolument, politiquement, avec réalisme.

Que dit l'évangile ? Des pharisiens tendent un piège à Jésus : « *Est-il permis, oui ou non... ?* » Est-il permis à un homme de Dieu de se souiller les mains avec les affaires du César impie ? Question malveillante ! Or comment réagit Jésus ? Au jeu du piège il est le plus malin : il prie ces bons religieux de fouiller leur poche, pour voir s'ils n'y trouveraient pas quelque pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur... Dites donc : cet argent-là ne vous brûle pas les doigts ? Vous n'avez pas le sentiment de vous compromettre avec la puissance impériale ?...

Derrière la question des pharisiens, Jésus a vu pointer un risque réel : celui de mêler Dieu trop immédiatement à nos affaires humaines, autrement dit de sacraliser, d'absolutiser ce qui ne mérite pas de l'être.

« *Est-il permis de payer l'impôt ?* » Mais permis par qui ? Par Dieu ?

Méfiez-vous à mettre trop vite Dieu dans vos affaires, vous risquez de vous tromper de Dieu ! Vous allez faire de vos convictions et de vos entreprises un absolu. Vous prétendrez vous battre pour Dieu, et vous ne vous battrez que pour vos certitudes ; pour vos convictions religieuses, pour vos passions politiques ou économiques, mais pas pour le Dieu vivant.

Peut-être Dieu n'est-il pas seulement de votre bord !

Ici, Jésus aurait pu faire allusion au roi Cyrus. En son genre, le roi de Perse était un impie, or Dieu a apprécié son œuvre, il a même salué en lui une préfiguration du Messie ! Comme quoi...

Nous avons décidément vite fait de nous approprier Dieu ; vite fait de cataloguer les gens, de diaboliser ceux qui pensent ou agissent autrement que nous.

« *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* » Jésus par ces mots ouvre une autre voie, qui est l'art de distinguer ; non pas de séparer, d'opposer par une cloison étanche la part de Dieu et la part de l'homme, mais de distinguer, de trouver la juste façon de les rapprocher. La vérité première est que rien n'échappe à Dieu. Il n'y a pas, d'un côté le monde de César, disons de la puissance publique, de l'économie, de ma vie ordinaire avec ses compromissions, et de l'autre le monde de Dieu, de ma vie religieuse et spirituelle. Il n'y a rien dont Dieu se lave les mains et qui pourrait se passer de la loi de l'évangile.

Les questions les plus profanes, l'impôt de César par exemple, doivent être traitées avec justice, et en cela elles concernent l'évangile. Jésus ne s'en désintéresse pas. Le pape et les évêques ne s'en lavent pas les mains ! Pour autant, ils n'occupent pas le terrain. Une fois posée la Seigneurie préalable de Dieu (rien n'échappe à son jugement et à sa vérité), une fois établi que César ne saurait en imposer à Dieu – en limitant son culte par exemple, ou en restreignant la liberté religieuse –, alors nous affirmerons sans hésiter l'autorité de la puissance publique légitime et l'autonomie de ses prérogatives. Et voilà par où l'évangile ouvre un espace formidable à l'initiative humaine. Dieu ne se mêle pas directement du débat public.

La foi ne donne pas de règles pour résoudre les questions techniques, scientifiques, politiques, sinon qu'elle exige la charité en toute chose.

Étonnons-nous une fois de plus du Dieu de l'évangile. Il ne fait pas ombrage aux puissances du monde. Il veut leur salut, comme de toute la création. Et il compte ardemment sur elles, comme sur toutes nos puissances raisonnables.

« Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». Non pas, César ou Dieu, mais : l'un et l'autre, chacun à son niveau. C'est le début de la séparation entre religion et politique, jusqu'alors inséparables dans tous les peuples et tous les régimes.

Les juifs étaient habitués à concevoir le futur règne de Dieu instauré par le Messie, comme une théocratie, c'est-à-dire comme un gouvernement direct de Dieu sur la terre à travers son peuple.

En revanche le Christ révèle un règne de Dieu qui est en ce monde, mais pas de ce monde, qui avance sur une longueur d'onde différente et qui peut par conséquent coexister avec n'importe quel régime, qu'il soit de type sacré ou « laïc ».

Deux types différents de souveraineté de Dieu sur le monde sont ainsi révélés : la souveraineté spirituelle, c'est-à-dire le règne de Dieu, qu'il exerce directement en Jésus Christ, et la souveraineté temporelle ou politique que Dieu exerce indirectement, en la confiant au libre choix des personnes et au jeu des causes secondaires. César et Dieu ne sont pas toutefois mis sur le même plan, car César aussi dépend de Dieu et doit lui rendre des comptes. « Rendez à César ce qui est à César », signifie donc : « Donnez à César ce que Dieu lui-même veut que soit donné à César ». C'est Dieu le souverain ultime de tous. Nous ne sommes pas divisés entre deux appartenances ; nous ne sommes pas contraints de servir « deux maîtres ».

Le chrétien est libre d'obéir à l'Etat, mais également de lui résister lorsque l'Etat se met contre Dieu et sa loi. Il n'est pas juste d'invoquer le principe de l'ordre reçu des supérieurs, comme ont l'habitude de le faire les responsables de crimes de guerre, dans les tribunaux.

Avant d'obéir aux hommes, il faut obéir à Dieu et à sa conscience.

On ne peut pas donner à César l'âme qui appartient à Dieu. C'est saint Paul qui, le premier, a tiré les conclusions pratiques de cet enseignement. Il écrit : « *Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. Si bien que celui qui résiste à l'autorité se rebelle contre l'ordre établi par Dieu (...)* N'est-ce pas pour cela même que vous payez les impôts ? Car il s'agit de fonctionnaires qui s'appliquent de par Dieu à cet office » (Rm 13, 1ss). Payer honnêtement les impôts pour un chrétien (et pour toute personne honnête) est un devoir de justice, une obligation de conscience.

En garantissant l'ordre, le commerce et tous les services, l'Etat donne au citoyen une chose pour laquelle il a droit à une contrepartie, précisément pour pouvoir continuer à rendre de tels services.

L'évasion fiscale, lorsqu'elle atteint certaines proportions, nous rappelle le Catéchisme de l'Eglise catholique, est un péché mortel. C'est un vol perpétré non contre « l'Etat », c'est-à-dire personne, mais contre la communauté, c'est-à-dire tout le monde.

Ceci suppose naturellement que l'Etat aussi soit juste et équitable dans ses critères d'imposition.

La collaboration des chrétiens à la construction d'une société juste et pacifique ne se limite pas à payer des impôts ; elle doit également s'étendre à la promotion des valeurs communes comme la famille, la défense de la vie, la solidarité avec les plus pauvres, la paix. Il existe un autre domaine dans lequel les chrétiens devraient apporter une contribution plus efficace : le domaine de la politique. Pas tant sur le plan des contenus que des méthodes, du style. Il faudrait désenvenimer le climat de dispute perpétuel, ramener davantage de respect et de dignité dans les relations entre les partis. Respect du prochain, douceur, capacité d'autocritique, sont des éléments qu'un disciple du Christ doit apporter dans tous les domaines, y compris la politique.

Se laisser aller aux insultes, au sarcasme, à la bagarre contre l'adversaire, est indigne d'un chrétien. Si, comme le dit Jésus, celui qui dit à son frère « stupide », sera condamné à la Géhenne, qu'en sera-t-il de nombreux hommes politiques ?

Père Raniero CANTALAMESSA – O.F.M – prédicateur de la Maison Pontificale